

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE PORTNEUF
VILLE DE NEUVILLE

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la susdite municipalité, tenue le jeudi 20 novembre 2018 à 8 h à l'hôtel de ville de Neuville, 230 rue du Père-Rhéaume, Neuville.

SONT PRÉSENTS :

Monsieur Simon Sheehy	Conseiller
Madame Marie-Michelle Pagé	Conseillère
Madame Denise Thibault	Conseillère
Monsieur Dominic Garneau	Conseiller
Monsieur Carl Trudel	Conseiller

Formant tous quorum sous la présidence de monsieur Jean-Pierre Soucy, pro-maire.

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE :

Madame Manon Jobin	Directrice générale et greffière par intérim
--------------------	--

EST ABSENT

Monsieur Bernard Gaudreau	Maire
---------------------------	-------

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE (8 h)**

18-11-248 **ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté,

1. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour
2. Autorisation de paiement – 8^e versement à l'entreprise Lévesque & Associés Construction inc. pour la construction et l'aménagement du préau multifonctionnel au parc de la Famille
3. Résultat d'ouverture de soumission et octroi du contrat pour le remplacement de ponceaux et réparation de voirie
4. Adoption du plan d'action pour la modification des règles de programmation des loisirs
5. Fermeture de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. AUTORISATION DE PAIEMENT – 8^E VERSEMENT À L'ENTREPRISE LÉVESQUE & ASSOCIÉS CONSTRUCTION INC. POUR LA CONSTRUCTION ET L'AMÉNAGEMENT DU PRÉAU MULTIFONCTIONNEL AU PARC DE LA FAMILLE

18-11-249

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Lévesque et Associés Construction inc. a été dûment mandatée par le conseil municipal de la Ville de Neuville pour réaliser les travaux de construction et d'aménagement du préau multifonctionnel au parc de la Famille (résolution no 17-05-133);

CONSIDÉRANT QUE les travaux de construction et d'aménagement du préau multifonctionnel au parc de la Famille ont débuté le 22 mai 2017;

CONSIDÉRANT QUE l'architecte monsieur Christian Jacques, de la firme Jacques et Gervais architectes, chargé de projet et dûment mandaté par le conseil suite à la résolution no 16-09-219, a émis les certificats pour les ordres de changement # 2 et # 3 le 30 octobre 2018 pour les travaux réalisés suite à des modifications au contrat initial;

CONSIDÉRANT QUE le certificat de paiement a été transmis à la satisfaction de la direction du Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE le montant à verser s'élève à 69 368,42 \$ (taxes incluses);

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,

QUE ce conseil autorise la trésorière à procéder au paiement du montant de 69 368,42 \$ (taxes incluses) à l'entreprise Lévesque et Associés Construction inc., tel que recommandé par les certificats pour les ordres de changement #2 et #3 émis par monsieur Christian Jacques, architecte du projet, transmis à la direction générale le 30 octobre 2018;

QUE cette somme soit prise au poste budgétaire numéro 23 08000 729 « *Construction Préau-Sportif* ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. RÉSULTAT D'OUVERTURE DE SOUMISSION ET OCTROI DU CONTRAT POUR LE REMPLACEMENT DE PONCEAUX ET RÉPARATION DE VOIRIE

18-11-250

CONSIDÉRANT QUE la Ville bénéficie d'une subvention du ministère des Transports de 35 000 \$ par le biais du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier local (PAARRL);

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation afin que soit effectué le remplacement de ponceaux sur la rue du Pré-Vert et sur le chemin Lomer ainsi qu'une réparation de voirie, sur le 2^e Rang;

CONSIDÉRANT QUE trois soumissionnaires ont été invités à déposer une proposition;

CONSIDÉRANT QU'une seule soumission a été déposée en date du 13 novembre 2018 à 14 h, tel qu'exigé dans l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QUE la soumission déposée par Rochette Excavation inc. est conforme aux exigences du devis pour un montant de 86 827.17 \$ (avant taxes) divisé ainsi :

- Réfection du ponceau sur la rue du Pré-Vert : 35 994,28 \$
- Réfection du ponceau sur le chemin Lomer : 36 332, 89 \$
- Réfection de voirie sur le 2^e rang : 14 500,00 \$

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Neuville se réserve le droit de réaliser le projet en tout ou en partie;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,

QUE ce conseil octroie le contrat à Rochette Excavation inc. pour le remplacement du ponceau sur la rue du Pré-Vert et la réfection de voirie sur le 2^e rang pour un montant de 50 494.28 \$ (avant taxes);

QUE l'octroi du contrat pour la réfection du ponceau sur le chemin Lomer se fera dans un nouvel appel d'offres;

QUE le la trésorière soit autorisée à procéder au paiement des dépenses nécessaires à la réalisation des travaux à même le poste budgétaire 02 32000 625 « *Programme d'entretien des chemins* », le tout selon les tarifs et les quantités prévues au devis qui auront été exécutés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. **ADOPTION DU PLAN D'ACTION POUR LA MODIFICATION DES RÈGLES DE PROGRAMMATION DES LOISIRS**

18-11-251

CONSIDÉRANT QUE le comité Loisirs et vie communautaire a réévalué l'ensemble des règles régissant la programmation des loisirs de la ville de Neuville, et ce, dans le but de diminuer ou d'éliminer les problématiques créées par nos règles actuelles;

CONSIDÉRANT QUE le comité a fait cette évaluation en comparaison avec les politiques des villes de la MRC de Portneuf;

CONSIDÉRANT QU'un plan d'action regroupant l'ensemble des solutions a été créé suite à cette rencontre, et que les modifications doivent être approuvées par le conseil avant l'impression et la diffusion de la programmation qui sera offerte à la population en début décembre;

CONSIDÉRANT QUE le changement proposé pour le pourcentage de rabais offert à nos citoyens demande une seconde évaluation avec le comité des loisirs;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,

QUE le conseil municipal adopte le plan d'action sous sa forme actuelle.

QUE la directrice des loisirs et des communications soit autorisée à appliquer le plan d'action afin que les nouvelles règles entrent en vigueur dès la session d'hiver 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. **FERMETURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le pro-maire lève la séance à 8 h 09.

En signant le présent procès-verbal, monsieur le maire reconnaît avoir signé toutes et chacune des résolutions y figurant.

Jean-Pierre Soucy
Pro-maire

Manon Jobin
Directrice générale et greffière par intérim